

Les représentants au CA
des personnels enseignants
du lycée Thérèse Planiol de Loches

Loches, le 15/02/2021

Madame la Rectrice de l'Académie d'Orléans-Tours
S/C de M le Proviseur du Lycée Planiol de Loches

Objet : Préparation de la rentrée 2021

Madame la Rectrice,

Nous vous remercions de la réponse que vous avez apportée à nos courriers.

Nous l'avons lue avec une grande attention, et ce que nous en ressortons, c'est que la gestion de la pénurie s'exerce hélas à toutes les échelles des services de l'éducation nationale.

Au niveau de notre lycée Thérèse Planiol de Loches, notre proviseur, M. Guilbert, a essayé de gérer au mieux les moyens qui nous ont été octroyés. Mais il lui était impossible de parvenir à créer les conditions optimales d'apprentissage pour nos lycéens dans cette période particulièrement difficile et, cela, en raison d'une DHG insuffisante. C'est d'ailleurs tout le sens du rejet par le CA du TRMD qu'il nous a présenté ; rejet qui ne remet pas en cause son travail.

Au niveau du Rectorat, nous ne doutons pas que vous avez fait tout votre possible pour répartir équitablement entre les différents lycées les moyens alloués à l'académie d'Orléans -Tours. Nous ne souhaitons absolument pas bénéficier d'un traitement de faveur pour notre lycée de Loches mais force est de constater, compte tenu du mécontentement exprimé dans de nombreux établissements, que l'enveloppe globale pour l'académie est aussi insuffisante.

Notre métier d'enseignant possède une forte dimension humaine qui ne s'accommode guère d'une approche purement comptable. Ce dont nos élèves ont cruellement besoin, ce sont de classes et groupes à effectifs réduits ; et ceci dans tous les établissements scolaires de France. Si le seuil de 35 élèves par classe était déjà structurellement bien trop élevé pour garantir aux lycéens de bonnes conditions d'apprentissage, il est devenu totalement inadapté dans cette conjoncture de crise sanitaire.

Vous ne pouvez l'ignorer, nos élèves en 2021 devront à la fois pallier les lacunes accumulées lors du premier confinement mais également celles issues des périodes de travail en distanciel ; et pour les enseignements de spécialité, intégrer un programme très lourd en un volume horaire réduit en raison de l'application de la réforme des lycées. Cette situation met nombre d'entre eux en grande difficulté, les plonge pour certains dans un état d'anxiété, de tristesse, d'inquiétude, voire de déprime. Ils requièrent donc une attention particulière de notre part et un enseignement adapté à chacun qui ne peut s'exercer que dans des groupes à effectifs réduits. Doit-on attendre un drame pour réagir ?

C'est ce message que nous vous demandons vivement de transmettre à notre ministre de l'Éducation Nationale, M. Blanquer, afin qu'il augmente les moyens octroyés à toutes les académies. Il a assuré à plusieurs reprises être conscient des difficultés des jeunes et a salué le dévouement des enseignants. Il ne pourra rester insensible à cette demande et saura trouver le budget nécessaire sur la somme de plus de 212 millions €¹ qui était prévue pour l'Éducation Nationale en 2020 et qu'il n'a pas utilisée (*soit l'équivalent de 4 200 postes au regard des 1 800 postes supprimés dans le second degré*) pour mettre en œuvre sur le terrain une politique d'éducation à la hauteur de ses déclarations.

¹ Information publiée au Journal Officiel du 24 janvier 2021

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2021/1/22/CCPB2101419A/jo/texte>

JORF n°0021 du 24 janvier 2021 Texte n° 40 (Annexe 1)

Nous vous faisons confiance, Madame la Rectrice, pour servir au mieux les intérêts des élèves et enseignants de l'académie dont vous avez la responsabilité. Nous allons continuer, pour notre part, à utiliser tous les moyens à notre disposition pour nous faire entendre, pour le bien-être et le bien apprendre des jeunes qui nous sont confiés.

Veillez agréer, Madame la Rectrice, l'expression de nos salutations distinguées et croire en notre attachement à un service public d'enseignement de qualité.

Pour les représentants enseignants

Annexe 1

24 janvier 2021

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Texte 39 sur 95

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE LA RELANCE

COMPTES PUBLICS

Arrêté du 22 janvier 2021
portant report de crédits

NOR : CCPB2101418A

La ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation et le ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et de la relance, chargé des comptes publics,

Vu la loi n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 modifié portant loi organique relative aux lois de finances, notamment son article 15 ;

Vu la loi de finances et les textes portant ouverture et annulation de crédits pour 2020 ;

Vu la loi de finances et les textes portant ouverture et annulation de crédits pour 2021 ;

Vu le décret n° 87-389 du 15 juin 1987 modifié relatif à l'organisation des services d'administration centrale ;

Vu le décret n° 2005-850 du 27 juillet 2005 modifié relatif aux délégations de signature des membres du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2007-447 du 27 mars 2007 modifié relatif à la direction du budget ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment son article 69,

Arrêtent :

Art. 1^{er}. – Sont annulés, pour 2020, des crédits pour un montant de 120 045 937,41 € en autorisations d'engagement applicables aux programmes du budget général mentionnés dans le tableau 1 annexé au présent arrêté.

Art. 2. – Sont ouverts, pour 2021, des crédits d'un montant de 120 045 937,41 € en autorisations d'engagement applicables aux programmes du budget général mentionnés dans le tableau 2 annexé au présent arrêté.

Art. 3. – Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 22 janvier 2021.

*Le ministre délégué
auprès du ministre de l'économie, des finances
et de la relance, chargé des comptes publics,
Pour le ministre et par délégation :
La directrice du budget,
A. VERDIER*

*La ministre de l'enseignement supérieur,
de la recherche et de l'innovation,
Pour la ministre et par délégation :
La directrice des affaires financières,
M. JODER*